



Le corps d'armée français Essai de mise en perspective

1/4

Revue de tactique générale - La bataille - le corps d'armée français

le colonel (R) Claude FRANC.

Publié le 27/03/2019

Histoire & stratégie

Depuis sa création en 1804 par Napoléon pour parfaire le système divisionnaire qui tenait la place de clé de voûte de l'organisation de la Grande Armée, le Corps d'Armée a toujours constitué le niveau majeur de conception et de conduite de la bataille, l'Armée se situant à la charnière du niveau tactique vers les niveaux supérieurs, opératif et stratégique, et la division étant généralement reléguée au niveau d'exécution de la manœuvre conçue par le Corps d'Armée.

On verra que, comme tout schéma, cette affirmation demande à être nuancée, mais, qu'il s'agisse de « prolonger » l'engagement des divisions (période de sa création à 1914), de « démultiplier » la manœuvre de l'Armée (de 1914 à 1945) ou de « tester » la planification froide de son engagement avec les divisions (période de la Guerre froide), l'emploi du corps d'armée relève bien de cette logique.

Le second constat qui saute aux yeux, est que le Corps d'Armée a toujours constitué un échelon de manœuvre « complet », en ce sens qu'il a toujours regroupé en son sein et mis en œuvre l'ensemble des fonctions opérationnelles, dont l'emploi a toujours été préparé par des cellules spécialisées de son étatmajor.

Troisième constante enfin, certes à éclipses et totalement obsolète de nos jours, pendant longtemps, l'organisation territoriale à base des régions militaires, s'est trouvée associée et même jumelée avec le stationnement des corps d'armée, dans le cadre de ce qui fut dénommé par le général Lagarde, le « commandement fusionné », et codifié par le plus haut niveau qui soit, la loi, celle de 1882, en l'occurrence. En Algérie, entre 1956 et 1962,

c'est également autour de l'échelon du corps d'armée que fut organisé le « quadrillage », le corps d'armée étant alors élevé au niveau civilomilitaire, puisque correspondant à la portion de territoire et aux attributions d'un préfet IGAME (Inspecteur général en mission extraordinaire).

De ce qui précède, on peut tirer deux paradoxes : élément complet de la manœuvre tacticologistique, depuis sa création, jamais, l'engagement du corps d'armée n'a fait l'objet d'un manuel d'emploi spécifique (il a toujours été absent de la série des TTA 900 du dernier quart du XXe siècle). Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et l'apparition du Cours Supérieur Interarmées en 1947 (tenant lieu de seconde année de l'enseignement militaire supérieur), jusqu'à la dissolution de l'École Supérieure de Guerre en 1992¹, la scolarité de l'École de guerre tournait en première année sur le niveau divisionnaire, et, en seconde année, sur celui du corps d'armée (c'est d'ailleurs pour traiter du niveau de l'Armée que Foch institua en 1909, pour une pléiade restreinte de stagiaires identifiés une troisième année qui devait traiter de ce niveau et qui, très vite se détachera de l'École de guerre pour devenir le CHEM). C'est pour cette raison que le corps d'armée tient une grande place dans les manuels de tactique générale d'avant guerre, notamment celui du général Altmayer, publié en 1937. Après la guerre, le rôle du corps d'armée était esquissé, mais jamais détaillé dans les différentes Instructions générales d'emploi des forces terrestres (IGFT) publiées par l'EMAT, toujours très générales quant à la mise en œuvre des moyens.

En second lieu, bien qu'élément central de la manœuvre depuis sa création, les titulaires de son commandement ont été des divisionnaires jusqu'en 1920, puisqu'il n'a jamais existé que deux grades d'officiers généraux, ceux de général de brigade, et de division. C'est en 1920 que la loi introduit la notion de « rang et appellation » de généraux de corps d'armée et d'armée, mais sans en faire des grades spécifiques.

Dernier avatar, il apparaît que les « heures de gloire » du corps d'armée, les deux guerres mondiales et la planification de leur engagement en CentreEurope dans le cadre de la 1re Armée, correspondent aux époques où, en organisation, le niveau de la brigade avait disparu de l'ordre de bataille de l'armée française. Il conviendra d'analyser ce phénomène avec rigueur, avant d'en tirer des conclusions peut-être un peu hâtives pour aujourd'hui.

¹ En fait, Entre 1947 et 1992, la « Seconde année » se scindait en cinq mois de C.S.I. et quatre mois d'études portant sur le fonctionnement organique de l'armée de Terre.

Titre : Le corps d'armée français Essai de mise en perspective 1/4

Auteur(s) : le colonel (R) Claude FRANCOIS.

Date de parution : 18/03/2019
